UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES — ASSISTANCE PUBLIQUE HD — cnrs dépasser les frontières — Instituts thématiques — Inserm Institut national de la santé et de la recherche médicale

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2014-056/JCH/DR

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS DESCARTES

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AP-HP

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Vu le Code de l'éducation

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 27 février 2013
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm DAJ2013-110 du 6 juin 2013
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

DECIDENT

Article 1 : Il est créé, pour une durée de 5 ans, une Unité Mixte de Service intitulée :

« Structure Fédérative de Recherche Necker »

Article 2 : Cette Unité est référencée :

Inserm UMS 024

Article 3 : L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

Pavillon Leriche – Porte 9
96 rue Didot – CS 61431
75993 PARIS Cedex 14

Article 4 : L'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Inserm de Paris V.

Article 5 : Madame Claude-Agnès REYNAUD est nommée directrice de l'Unité pour la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2018.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2014.

Le Président directeur général de l'Inserm	Le Président de l'Université Paris Descartes	Le Directeur Général de l'AP-HP	Le Président du C.N.R.S.
Pr André SYROTA	Pr Frédéric DARDEL	M Martin HIRSCH	Pr Alain FUCHS